

## Enjeux du présent et du futur

Cotélib est de longue date l'association régionale qui rassemble les professionnels indépendants et libéraux pour les conseiller, les aider, les former. Au-delà de sa mission première, la prévention fiscale, Cotélib a intégré les évolutions administratives, réglementaires, technologiques et sociétales.

Dans ce cadre, Cotélib voit de nouvelles portes s'ouvrir au service de ses adhérents, de l'ensemble du secteur libéral, mais aussi des autoentrepreneurs, nombreux et en demande importante d'assistance pour accomplir avec succès leur fonction de chef d'entreprise.

C'est dans ce contexte que je viens d'accéder à la présidence de Cotélib. Nous sommes entrés dans une période marquée par le mouvement, ce qui crée un double enjeu : consolider d'une part nos acquis, concevoir de nouvelles opportunités de services de l'autre.

De ce constat se dégagent des priorités : maintenir à un niveau élevé l'information fiscale délivrée à nos adhérents ; faciliter l'accès à la facturation électronique ; aider à appréhender les effets multiples engendrés par l'expansion rapide de l'intelligence artificielle.

Nos services s'organisent et évoluent en conséquence, garantissant un dialogue aisé et permanent avec nos adhérents, mais ouvert aussi à tous les libéraux, pour informer, former, prévenir, sécuriser.

Cotélib est à vos côtés. Vous pouvez compter sur Cotélib.

**Eric-Jean Viste**  
Président de Cotélib

## ZOOM

### Aider, accompagner, sécuriser

Face à un cadre général en constante évolution et à une conjoncture incertaine, Cotélib conforte ses missions premières et crée de nouveaux services répondant aux modifications réglementaires et technologiques. Eric-Jean Viste, nouveau Président, fait le point.

Pages 2 et 3



## SERVICES

### Facturation électronique, Intelligence Artificielle, Cotélib auprès de vous

Page 4

## IMMOBILIER

### Meublé, non meublé, ce qui change pour les loueurs non professionnels

Page 5

## PRÉVOYANCE

### Cumul emploi/retraite, des modifications à appréhender en urgence

Page 6

## GROS PLAN

### Menaces sur le permis

Les responsables d'auto-écoles qui, pour nombre d'entre eux exercent en libéral, sont en alerte suite aux difficultés créées par la réforme du Compte Personnel de Formation

Page 8



## Aider, accompagner, sécuriser

Face à un cadre général en constante évolution et à une conjoncture incertaine, innovante et changeante, Cotélib conforte sa mission première et crée de nouveaux services répondant aux modifications réglementaires et technologiques.

La prévention fiscale, le suivi sécurisé de l'activité, le conseil au plan administratif, au niveau social, la gestion ciblée, telle que celle des loueurs non professionnels, sont des services que Cotélib assure et développe.

A ceux-ci s'ajoutent des nouveautés qui peuvent être complexes ou spectaculaires, par exemple, la mise en œuvre de la facturation électronique ou la formation à l'usage de l'intelligence artificielle avec le label « Ambassadeurs IA ». Le Président de Cotélib, Eric-Jean Viste, fait le point.

**Cotélib**  
L'expert des Professions  
Indépendantes

Le journal Lib'Info est édité  
par Cotélib  
13, avenue Jean-Gonord  
31500 Toulouse  
Tél. : 05 62 71 81 21

Directeur de la publication :  
Eric-Jean Viste, Président  
de Cotélib.  
Rédaction : Hugues Beilin  
Conception graphique et mise  
en page : my-creative.fr  
06 20 73 05 35  
Photos : Freepick premium

## Les priorités de Cotélib

Le nouveau Président de Cotélib situe le rôle que l'association doit remplir auprès des professionnels libéraux en période de pleine mutation.

Succédant à Brigitte Bonnans, Eric-Jean Viste vient d'être élu à la présidence de Cotélib. A l'instar de ses prédécesseurs, il effectuera un mandat de trois ans. Il prend ses fonctions à un moment où l'association dédiée aux professionnels indépendants et libéraux est en pleine évolution. Le législateur ayant modifié les règles qui avaient régi pendant plusieurs décennies les associations agréées Cotélib évolue, fait face au changement en élargissant ses missions d'origine, axées pour l'essentiel sur la fiscalité, vers d'autres activités au service de ses adhérents. Le domaine fiscal n'en disparaît pas pour autant, mais il est de plus en plus complété par des missions d'assistance et de conseil.

« Le cadre réglementaire étant en constante mutation, estime Eric-Jean Viste, il appartient à Cotélib d'offrir à ses adhérents des solutions adaptées à leurs besoins. Notre mission ne consiste pas uniquement en l'assistance fiscale. Elle vise à proposer un accompagnement à la carte en intégrant de nouveaux champs d'action. Cela peut être facilité par la mise à disposition de nouveaux moyens incluant, par exemple, les webinaires qui font gagner un temps précieux, ainsi que la location d'espaces de travail devenant aussi des lieux de vie. »

Au premier rang des actions à prolonger ou intensifier, Eric-Jean Viste évoque la diffusion d'un outil comme « Violette la comptable » dont la qualité et la praticité sont avérées. Puis il cite l'adaptation et l'aide à la mise en place de la facturation électronique, ainsi que la réalisation du « Guide 2035 », outil pédagogique dont il souligne le caractère indispensable aux professionnels libéraux.

Au-delà de tout cela, le nouveau Président insiste sur le grand intérêt qu'ont les adhérents de Cotélib à opter pour l'Examen de Conformité Fiscale (ECF).

« L'accès à cet examen de conformité, précise-t-il, est pertinent, car il sécurise, les contrôles fiscaux touchant en priorité ceux qui n'y ont pas souscrit. Satisfaire à l'ECF, c'est également se protéger face aux risques d'erreur et se prémunir face à l'avenir. L'intervention de nos services permet de sensibiliser l'adhérent sur d'éventuels points délicats et si possible de contribuer à la perfectibilité de sa gestion. »

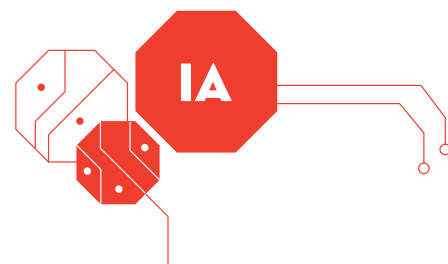
Autre domaine qu'Eric-Jean Viste classe au rang de prioritaire, l'intelligence artificielle : « Du fait de son expansion très rapide, l'IA, dit-il, doit être abordée dans les meilleures conditions, ce qui passe par la formation, afin d'en faire le meilleur usage. L'IA s'invite un peu partout.

Notre rôle, c'est d'aider les adhérents dans leur métier, en mettant l'accent, par exemple, sur certains aspects comme la confidentialité et la sécurité. »

Le Président de Cotélib estime qu'un effort notable doit être effectué sur les nouveaux outils, en ciblant particulièrement les plus jeunes professionnels, nécessité imposée par l'accélération du renouvellement générationnel.

Autre public important pour Cotélib, celui des autoentrepreneurs. Pour Eric-Jean Viste, Cotélib est la structure la mieux adaptée pour répondre à leurs besoins dans les domaines administratifs et fiscaux : « L'autoentrepreneur, ajoute-t-il, a besoin d'accompagnement. Une adhésion à notre association est à la mesure de ses moyens, car elle sollicite modérément ses finances tout en lui apportant aide et conseil. » Eric-Jean Viste aborde son mandat avec philosophie, soulignant que « pour recevoir il faut donner » et que pour les professionnels indépendants et libéraux il est indispensable « qu'ils ne se sentent pas seuls ». ●

**Du fait de son expansion très rapide, l'IA doit être abordée dans les meilleures conditions, ce qui passe par la formation.**



# Audit, Coopération internationale et Sport

**Eric-Jean Viste** accède à la présidence de Cotélib après avoir été trésorier de l'association. Expert-comptable et Commissaire aux Comptes, il a accompli un parcours personnel et professionnel très éclectique. Passé par l'Ecole Supérieure des Sciences Commerciales Appliquées de Paris, il a obtenu un Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise, ainsi qu'un DESS de Droit des Affaires, avant de soutenir un mémoire sur « Le réseau informatique du cabinet » qui l'a ouvert au Diplôme de Commissaire aux Comptes/Expert-Comptable.

Il dirige à Toulouse un cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes dont il a été le fondateur. Il mène en parallèle plusieurs activités : l'enseignement de l'audit, l'expertise judiciaire, la coopération internationale au sein de la Direction du Développement des Partenariats Internationaux, organisme commun au Conseil de l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes. Eric-Jean Viste est également élu à la Caisse d'Assurance Vieillesse des Experts-Comptables (CAVEC).

Le nouveau Président de Cotélib est aussi un sportif accompli. Il a réalisé une carrière brillante en athlétisme ayant été sélectionné en championnat de France du relais 4 fois 80 mètres alors qu'il était en catégorie Minimes. Il a été champion de France UGSEL du sprint et du saut en longueur. Plus récemment Eric-Jean Viste a obtenu la médaille de Bronze par équipe - catégorie master - au Semi-Marathon Championnat d'Europe d'Athlétisme de Venise en 2019. ●



Eric-Jean Viste

## Le nouveau bureau de Cotélib

Aux côtés d'Eric-Jean Viste, Président, le nouveau bureau de Cotélib est composé de : Sylvain Cuvigny, avocat, vice-président ; Sylvie Marty, expert-comptable, trésorière ; Arnaud Larralade de Fourcauld, avocat, secrétaire général.

## « Violette », une comptable idéale

Conçu par Cotélib, le logiciel « Violette la comptable » est une compagne de tous les jours idéale pour vous assister dans la tenue quotidienne de votre comptabilité. Violette propose une application en ligne accessible 24 h/24, une synchronisation bancaire, une automatisation des écritures complexes, un accès à la déclaration 2035, un archivage permanent des justificatifs.

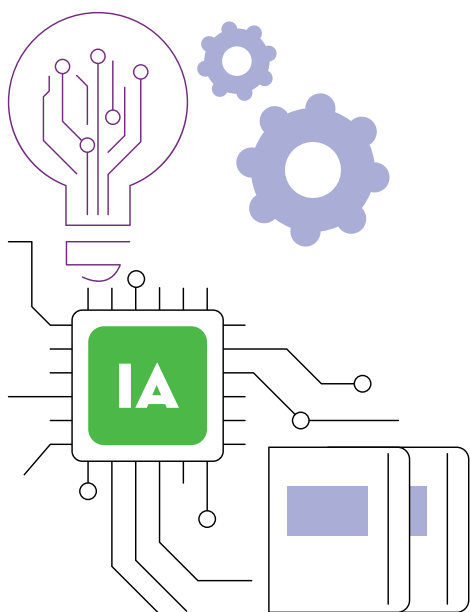
« Violette la comptable » offre aux professions libérales une double plateforme de service, avec le logiciel comptable BNC (Bénéfices Non Commerciaux) et un module intégrant la facturation électronique agréé 100% par la Direction Générale des Finances Publiques. ●



# SERVICES

## Cotélib vous forme à l'IA

L'intelligence artificielle, l'IA fait peur ou séduit. Il y a ceux qui y voient une aubaine, avec la possibilité de simplifier, accélérer et améliorer la productivité du travail grâce à des gains de temps considérables. Il y a aussi ceux qui y décèlent un risque au regard des nuances qui pèsent sur leur propre activité ou qui modifient en profondeur la relation humaine.



Dans les deux types de situation, il est indispensable de mieux savoir pour mieux connaître et mieux affronter cet incroyable défi qui a brusquement fait irruption dans notre vie professionnelle, comme dans notre vie personnelle.

Afin que l'IA soit une alliée efficace et non une adversaire redoutable, Cotélib a intégré un réseau dédié lancé par l'Etat, celui des « Ambassadeurs IA », émanation du Plan « France 2030 » qui a pour objet de soutenir l'innovation et de rendre accessible à toutes les entreprises, y compris les TPE, cet outil technologique de première force.

Cotélib a acquis ce label d'Ambassadeur qui l'engage à développer les bonnes pratiques de l'IA auprès de ses adhérents et au-delà de l'ensemble des professionnels indépendants et libéraux. Afin de mettre en œuvre une démarche efficace et efficiente, Cotélib a conçu un programme de formation dédié à l'approche et à l'appropriation de l'in-

telligence artificielle. Sa diversité reflète l'ampleur de l'impact de l'IA sur l'ensemble des activités.

Le programme est ciblé en fonction des métiers avec par exemple :

- en avril un spécial professions créatives et artistiques
- en mai une session pour les professions scientifiques et techniques
- en juin seront concernées d'une part les professions du bien-être, du coaching et des pratiques alternatives et de l'autre les professions de santé.

Les formations, en présentiel ou en visio, sont proposées avec des tarifs préférentiels pour les adhérents de Cotélib, des tarifs adaptés pour les entreprises, ainsi que pour les particuliers. ●

**> Pour tout renseignement et précisions, il convient de contacter le service Formation de Cotélib :**  
**Tél. 05 62 71 81 21**  
**Email : [formation@cotelib.fr](mailto:formation@cotelib.fr)**

## La facturation électronique arrive, Cotélib vous aide

A partir du mois de septembre la facturation électronique devient progressivement obligatoire entre entreprises assujetties à la TVA établies en France. Elles sont toutes concernées, quelle que soit leur taille, quel que soit leur chiffre d'affaires.

La facturation électronique permet d'émettre, de transmettre et de conserver des factures sous forme dématérialisée et structurée via des systèmes informatiques sécurisés. Une facture papier scannée ou un PDF simple ne suffisent donc plus. L'émetteur est identifié et authentifié, le contenu est non modifiable.

Si la facturation électronique participe à la modernisation de l'administration fiscale, elle implique pour les entreprises de nouveaux formats, de nouvelles obligations de transmission et une adaptation des systèmes d'information.

La facturation électronique amène un changement plus large dans la gestion de l'impôt. La fiscalité devient continue, automatisée et fondée sur des données, de telle sorte que transactions économiques et obligations fiscales se rapprochent progressivement.

Pour les professionnels indépendants et libéraux, ce changement peut s'avérer complexe au plan technique, comme dans la gestion quotidienne. Ils devront choisir une plateforme de réception des factures électroniques certifiée. Cotélib met en place un dispositif conforme et



sécurisé adapté aux spécificités des professionnels indépendants et libéraux.

Le calendrier de mise en application de l'obligation de facturation électronique est le suivant : à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2026, l'obligation de recevoir des factures électroniques s'appliquera à l'ensemble des entreprises assujetties à la TVA. L'obligation d'émettre se fera elle en deux temps : le 1<sup>er</sup> septembre 2026 pour les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire, le 1<sup>er</sup> septembre 2027 pour les PME, les TPE et les microentreprises. ●

# IMMOBILIER

## Meublé ou non meublé

Pour accroître l'offre de logement dans les zones tendues, les loueurs non professionnels accèdent à un nouveau statut. Un changement à étudier avec attention au niveau de la gestion et de la fiscalité, mais aussi à celui de l'investissement.

Immobilier et fiscalité sont deux mots qui ne vont pas toujours très bien ensemble. Lorsque le second a trop d'influence sur le premier survient un déséquilibre qui ne laisse pas insensibles ceux qui nous gouvernent. La faute au développement exponentiel d'Airbnb qui a sonné l'alerte auprès des hautes autorités du Ministère des Finances.

Cette situation a produit la loi Jeanbrun qui sème quelque émoi parmi les détenteurs d'un patrimoine immobilier composé de meublés. Ce texte crée un nouveau dispositif en faveur des bailleurs de logements nus en leur ouvrant la possibilité d'amortir des biens acquis en vue d'une location non meublée à hauteur de 80% du prix d'acquisition, sous réserve de certains engagements relatifs notamment à la maîtrise des loyers et à la durée.

« Avec le temps, explique Julien Catanese, consultant spécialisé, la justification économique et sociétale du loueur en meublé non professionnel a évolué, amenant à créer un impact négatif sur l'offre de location. Airbnb a changé la donne. Ces dernières années, des coups de rabot successifs ont élargi l'assujettissement aux cotisations sociales et durci le régime de la microentreprise. »

Avec la loi Jeanbrun, les cartes sont rebattues afin d'entraîner un rééquilibrage en faveur de la location non meublée. Cette loi propose une forme de prolongation du dispositif Pinel qui a pris fin le 31 décembre 2024 et qui avait lui-même

succédé aux précédents textes législatifs en la matière, les « Scellier » et « de Robien » par exemple.

La grande nouveauté en la matière en 2026 est pour le bailleur privé l'ouverture de l'amortissement fiscal à la location nue, avantage réservé jusqu'alors à la location meublée et au régime réel d'imposition. Le dispositif mis en œuvre cette année a pour objectif d'apporter une réponse à la forte tension du marché en favorisant la location longue durée au détriment de la location saisonnière. Cela concerne plus particulièrement les secteurs à forte demande, les grandes métropoles par exemple ou des villes d'une région comme l'Occitanie qui accueille de nombreux habitants supplémentaires chaque année.

L'amortissement fiscal est calculé sur 80% de la valeur du bien mobilier. Il est possible : si le bien est acquis neuf, en vente en l'état futur d'achèvement ou fait l'objet d'un permis de construire déposé entre l'entrée en vigueur de la Loi de Finances 2026 et le 31 décembre 2028 ; si, pour les bâtiments anciens, le montant des travaux représente moins de 30% de la valeur ; si le bailleur s'engage à louer le logement pour une durée minimale de neuf ans.

Face à la complexité fiscale susceptible d'être engendrée par un projet immobilier, Julien Catanese rappelle des règles élémentaires : « Il ne faut jamais, insiste-t-il, faire un choix uniquement sur la base de la réduction fiscale. Les situations sont très diverses, il n'y a que des cas

particuliers. De nombreux critères sont à prendre en compte : la cohérence du prix, le taux de l'emprunt, sa situation économique présente et future. Un bien immobilier peut s'avérer être un piège s'il est mal étudié. Sans oublier aussi que l'essentiel est l'état du marché locatif là où l'on est susceptible d'investir. »

Tout cela nécessite d'être bien conseillé, de bien identifier son interlocuteur, de prendre la bonne orientation. Ce service est proposé par Cotélib dans le cadre de formations, assurées notamment par Julien Catanese, dédiées à ces questions pour lesquelles les réponses ne sont pas figées et varient d'une année sur l'autre. Cotélib peut apporter également des informations sur les diverses incidences, fiscales, patrimoniales et autres, liées aux régimes des loueurs non professionnels, afin de les aider à optimiser leur démarche. ●

**Airbnb a changé la donne. Ces dernières années, des coups de rabot successifs ont élargi l'assujettissement aux cotisations sociales et durci le régime de la microentreprise.**

Julien Catanese



## Un nouveau statut

Le statut de bailleur privé correspond à un nouveau cadre juridique et fiscal destiné aux propriétaires particuliers qui louent en dehors d'un cadre professionnel structuré. Il vise à augmenter l'offre locative dans les secteurs tendus et à réaliser des logements performants au plan énergétique.

Ce statut suppose de pratiquer des niveaux de loyer modérés selon les plafonds définis qui distinguent loyers intermédiaires, sociaux ou très sociaux. En ce qui concerne le Diagnostic de Performance Énergétique, le logement doit être classé DPE A ou B.

# PRÉVOYANCE

## Une réforme inattendue à anticiper au plus vite

La Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2026 modifie la donne en matière de cumul emploi/retraite avec des incidences importantes pour ceux qui cessent leur activité principale cette année.

Il n'est jamais trop tard pour penser à sa retraite. Surtout pour ceux dont l'échéance est proche et qui sont concernés par des aspects inattendus révélés dans le contenu de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS 2026). Philippe de Daran, consultant et spécialiste du droit à la retraite, explique pourquoi.

« La réforme du cumul emploi/retraite qui est intégrée au projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2026, explique-t-il, prévoit une profonde révision du régime applicable aux assurés prenant leur première retraite de base à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027. Elle nécessite d'en prendre une connaissance précise, afin d'en anticiper les conséquences. »

La réforme s'appliquera à la toute première liquidation de retraite de base à la date énoncée ci-dessus. Il en résulte que le cumul emploi-retraite ne sera plus automatique. Avant soixante-quatre ans, le cumul sera possible, mais la pension sera écartelée partiellement à 100% des revenus d'activité dès le 1<sup>er</sup> euro. Entre soixante-quatre et soixante-sept ans, la pension sera écartelée par-

tiellement, à 50%, au-delà d'un plafond de revenus (7000 euros annuels). A partir de soixante-sept ans, le retour au cumul intégral sans écartèlement se fera.

Ce qui change avant tout, c'est la perte partielle ou totale du bénéfice d'un cumul intégral pour les futurs retraités actifs. Cette mesure peut dissuader certains de reprendre une activité avant soixante-quatre ou soixante-sept ans. Elle génère une incertitude sur les revenus globaux post retraite.

En conséquence, Philippe de Daran suggère de judicieux conseils. Par exemple : évaluer avec précision sa date prévisionnelle de départ à la retraite et ses besoins de revenus complémentaires ; envisager un départ anticipé avant l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2027 si le cumul emploi-retraite est un objectif majeur en procédant à un rachat éventuel de trimestres. Dans ce dernier cas, la demande doit être formulée très rapidement.

A noter que le 1<sup>er</sup> janvier 2025 a sonné la fin du cumul emploi-retraite à fonds perdus, ce qui constitue un petit avantage. A souligner également qu'il existe

des différences notables pour la retraite complémentaire des libéraux, du fait de la gestion par dix caisses autonomes. A ce jour, seules deux d'entre elles, celle des médecins et celle des vétérinaires, ont mis en place la retraite complémentaire progressive

Pour affronter cette situation complexe, il est utile de rappeler que Cotélib a mis en place un partenariat avec le groupe AG2R La Mondiale. Celui-ci permet de réaliser un bilan prévisionnel de sa propre retraite. Une démarche encore plus indispensable face aux dispositions de la nouvelle loi de financement de la sécurité sociale. ●

**La réforme du cumul emploi/retraite prévoit une profonde révision du régime applicable aux assurés prenant leur première retraite de base à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027. Elle nécessite d'en prendre une connaissance précise, afin d'en anticiper les conséquences.**

Philippe de Daran



# LOISIRS

## Partout avec les p'tits+

Les p'tits + n'ont de limites ni dans l'espace, ni dans le temps. Ils vous emmènent partout, quelle que soit la saison. Printemps, été, automne, hiver, il y a toujours quelque chose à faire avec les p'tits+. Avec des avantages bien sûr offerts aux adhérents de Cotélib.

Après un hiver de ski dans les Pyrénées ou dans les Alpes ou des séjours de nature en montagne, il est temps de penser à la période estivale qui approche et qu'il convient d'aborder en pleine santé. Pour cela les p'tits+ vous fournissent de bonnes idées et de bonnes adresses. Par exemple, celles de centres de remise en forme et de thalassothérapie. Ils ne manquent pas dans notre grande région. Le choix est proposé, par exemple,

côté Est avec Caliceo à Perpignan et côté Ouest Atlantique à Anglet avec Athlantal ou à Biarritz avec Thalmar. Et pour ceux qui préfèrent le cœur des Pyrénées, Balnea vous accueille à Loudenvielle.

Pour la remise en forme, la pratique sportive est également toute indiquée. L'offre des p'tits+ est là aussi abondante. Quelques adresses pour s'équiper : Ar-

naud Bike, Casal Sport, Giant Brive ou Toulouse-Montaudran, Golf Plus, Running pour les triathlètes et les marathoniens... Pour d'autres, la remise en forme passe par la culture. Les p'tits+ y ont pensé avec un panel de partenaires de premier ordre : des musées (Aéroscoopia à Blagnac, Toulouse-Lautrec à Albi, le Quai Branly à Paris), des cinémas (ABC Toulouse, Kinepolis, UGC...).

## Deux idées de séjours découvertes suggérées par les p'tits+

### La Cité de l'espace à Toulouse

avec un forfait incluant entrée et hébergement à des tarifs attractifs durant les week-ends et les périodes de vacances scolaires.

Réservations par téléphone au 05 61 21 74 74  
ou par e-mail [h0906@accor.com](mailto:h0906@accor.com)  
(code de réservation 05 62 71 81 21).



**Drôle d'espace !**  
Sur la Lune, on est 6 fois plus léger que sur la Terre !

Toulouse

**Cité de l'espace**  
TOULOUSE  
DÉCOUVRIR • S'ÉTONNER • COMPRENDRE

Avec la Cité de l'espace, découvrez des anecdotes spatiales toutes plus étonnantes les unes que les autres !



### Le Puy-du-Fou en Vendée

classé « Meilleur Parc du Monde », vous pourrez voyager dans le temps en découvrant vingt spectacles grandioses, quatre villages d'époque et cent hectares de nature. Cette année, vous serez les premiers à assister à « L'épée du Roi Arthur » une création avec des effets spéciaux à couper le souffle qui ont permis à ce spectacle d'être désigné « Meilleure création européenne » lors des « Parksmania 2025 ». L'hébergement est possible sur place à l'Hôtel du Grand Siècle, équipé de nombreuses chambres supplémentaires, qui permet une immersion dans l'histoire et ses féeries, rendant le séjour encore plus inoubliable. Vous pouvez déjà rêver à la magie des fêtes de fin d'année qui seront organisées au Puy-du-Fou du 19 décembre 2026 au 3 janvier 2027.

Renseignements par téléphone au 05 62 71 81 21



# Menaces sur le permis

La réforme du Compte Personnel de Formation exclut 75% des candidats au permis de conduire qui bénéficiaient de cette aide, ce qui fait planer de nouvelles difficultés pour les auto-écoles dont beaucoup fonctionnent en exercice libéral.

Colère et inquiétude, tels sont les deux termes qui pourraient résumer et situer le climat qui règne actuellement parmi les professionnels du secteur de l'auto-école dont beaucoup exercent en libéraux.

Cette situation qui hypothèque l'avenir de certains d'entre eux a pour origine une disposition de la Loi de Finances 2026 qui limite le recours au Compte Personnel de Formation (CPF) aux demandeurs d'emploi ou aux salariés en ayant besoin dans le cadre d'un projet professionnel. Cette mesure exclut de fait 75% des bénéficiaires du CPF pour le permis de conduire qui étaient des personnes de plus de vingt-cinq ans déjà insérés professionnellement, mobilisant leurs droits acquis par le travail et des jeunes souhaitant saisir une opportunité d'emploi offrant de meilleures perspectives d'avenir ou de meilleures conditions de vie.

Dirigeant de « Stop l'auto-école » dans l'agglomération toulousaine et Président régional de Mobilians Service Auto, Yann Thomas explique pourquoi une vive inquiétude a gagné les rangs de son secteur d'activité.

**Le premier élément qui nous fragilise, dit-il, est le coût élevé du permis qui a presque doublé en vingt ans. Il est passé de 1000 € à 1800 €.**

« Le premier élément qui nous fragilise, dit-il, est le coût élevé du permis qui a presque doublé en vingt ans. Il est passé de 1000 € à 1800 €. Avec le CPF cette hausse était encore supportable pour des actifs. Son retrait en exclut une grande partie, alors que le permis est un levier au développement de l'emploi, surtout hors des grands centres, là où il n'y a ni métro, ni tram, ni bus. On mobilise encore plus le secteur rural et le périurbain, là où la voiture demeure indispensable. »

Les auto-écoles avaient trouvé une bouffée d'oxygène avec la dynamique de la loi du 21 juin 2023, complétant le dispositif instauré en 2019, en ouvrant le CPF à tous les types de permis de conduire. Une première alerte avait été donnée en 2024 avec la limitation du CPF aux permis A et B.

La loi de 2026 provoque une cascade de conséquences pour la profession. Pour bénéficier du CPF, celle-ci avait dû se conformer aux obligations relatives aux entreprises de formation. A savoir, être référencée auprès des directions du travail grâce à l'obtention d'un label qualité, dégager une caution financière et disposer d'un commissaire aux comptes. Tout cela représente un coût que ne pourront assumer nombre d'auto-écoles en raison de la baisse prévisible du nombre d'élèves.

Un autre niveau de l'activité est touché par les restrictions de bénéficiaires du CPF comme le précise Yann Thomas.

« J'organise aussi, ajoute-t-il, des stages de formation pour les futurs moniteurs d'auto-écoles. Les candidats vont être moins nombreux, car nos entreprises vont avoir des difficultés à recruter et même à maintenir leur personnel malheureusement. J'avais vingt stagiaires par session. Lors de la prochaine à l'automne, je crains que ce nombre soit divisé par deux. »

Comme un problème n'arrive jamais seul, les auto-écoles sont confrontées également au coût croissant de leur outil de travail, la voiture. La raréfaction des véhicules diesel et les difficultés d'adaptation de modèles français à la double conduite orientent vers les automobiles de marque étrangère plus onéreuses. Côté consommation, les coûts de carburant, un peu moins élevés pour les moteurs hybrides, sont augmentés par les difficultés de circulation en zone urbaine dense et par l'allongement des distances à parcourir pour se rendre aux lieux d'examen depuis les secteurs ruraux. Sans oublier l'explosion actuelle des coûts de l'énergie. Reste enfin la sécurité routière plutôt malmenée par les modifications ayant touché l'enseignement du code.



Yann Thomas

« L'apprentissage de celui-ci, souligne Yann Thomas, s'est libéralisé et se fait sur plateforme. Il comporte des insuffisances, sources de risques dus à la méconnaissance des règles. La recherche de facilité a amené à privilégier des questions relatives au confort plutôt qu'à la réglementation. J'estime qu'il conviendrait de pallier ces difficultés avec la mise en œuvre d'une formation continue. »

En clair, plus de prévention et moins de répression, ce que Yann Thomas traduit en disant : « Pour réduire l'accidentologie, il faut travailler davantage sur l'humain et pas contre ». ●

